

tenue sous la présidence de Madame la présidente CABANNE, assisté(e)
de Madame WOHLSCHLEGEL et Monsieur PINTURAUULT, Conseillers
En présence de Monsieur FREZET, Rapporteur public
Madame PRADAL, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2203425	RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURAUULT
Titre de l'affaire	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 033 470 21 F0016 du 25 avril 2022 par lequel le maire de la commune de Saint-Romain-La-Virvée a délivré un permis de construire pour le changement d'affectation d'un garage en une maison d'habitation sur un terrain situé 7 chemin des menuisiers, parcelle cadastrée AA26.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame BERNARD Josette Monsieur BERNARD Raymond	Maître BAULIMON Arnaud (Cour) Maître BAULIMON Arnaud (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT ROMAIN LA VIRVÉE Monsieur ROUCHY Daniel	SELARL CABINET FERRANT SELARL LEX URBA
02)	DOSSIER N° 2203895	RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURAUULT
Titre de l'affaire	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° CU 033 056 22 Z0094 du 20 mai 2022 par lequel le maire de la commune de Blanquefort a délivré un certificat d'urbanisme opérationnel négatif, relatif à la rénovation d'une bâtisse préexistante, de son extension portant à la surface habitable à 100m2 et de son branchement aux réseaux d'assainissement collectif et d'adduction en eau potable sur un terrain situé 42 rue Peybois, parcelle cadastrée 56 AK 21.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame SOULIE Marie Madame SUSPERREGUI Eveline Madame LEGOURIEREC Joselyne	Maître BALTAZAR Marie-Christine (Cour) Maître BALTAZAR Marie-Christine (Cour) Maître BALTAZAR Marie-Christine (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BLANQUEFORT	M. le Maire

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2204623	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 033 003 22 Z0005 en date du 1er juillet 2022 par lequel le maire d'Ambarès a refusé de délivrer à la société Aquipierre un permis de construire 2 bâtiments de 17 logements collectifs sur un terrain situé au 6 rue de Carbon Blanc.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL AQUIPIERRE	SELARL CABINET COUDRAY
Défendeur	COMMUNE D'AMBARES ET LAGRAVE	Maître CHAPENOIRE Pierre Marie (Cour)
04)	DOSSIER N° 2206229	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'anuler les avis des sommes à payer en date des 28 mars, 16 mai, 19 septembre, 26 septembre et 10 octobre 2022 pris en application de l'arrêté du 27 septembre 2021 portant mise en demeure de procéder à la démolition totale d'une maison d'habitation irrégulièrement édifiée sur la parcelle AB205 et de remise des lieux en l'état	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame UHLMANN Natacha	SCP BOERNER (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LE TAILLAN MÉDOC	Maître SCAILLIEREZ Alizée (Cour)
05)	DOSSIER N° 2301128	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'anuler l'avis de sommes à payer en date du 21 octobre 2022 pris en application de l'arrêté du 27 septembre 2021 portant mise en demeure de procéder à la démolition totale d'une maison d'habitation irrégulièrement édifiée sur la parcelle AB205 et de remise des lieux en l'état sur le territoire de la commune du Taillan-Médoc.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame UHLMANN Natacha	SCP BOERNER (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LE TAILLAN MÉDOC	Maître SCAILLIEREZ Alizée (Cour)

09 heures 00

06)	DOSSIER N° 2301429	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'annuler les avis des sommes à payer en date du 23 janvier 2023 pris en application de l'arrêté du 27 septembre 2021 portant mise en demeure de régularisation sous astreinte pour la période du 01/10/2022 au 31/12/2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame UHLMANN Natacha	SCP BOERNER (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LE TAILLAN MÉDOC	Maître SCAILLIEREZ Alizée (Cour)
07)	DOSSIER N° 2303495	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'annuler le titre de perception en date du 15 juin 2022 pris en application du jugement du 4 mars 2020 rendu par le tribunal correctionnel de Bordeaux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame UHLMANN Natacha	SCP BOERNER (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LE TAILLAN MÉDOC	Maître SCAILLIEREZ Alizée (Cour)
08)	DOSSIER N° 2303803	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	Demande tendant à l'annulation de l'avis des sommes à payer du 20 juin 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame UHLMANN Natacha	SCP BOERNER (Cour)
	Monsieur HORNECH Richard	SCP BOERNER (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LE TAILLAN MÉDOC	Maître SCAILLIEREZ Alizée (Cour)
09)	DOSSIER N° 2303806	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	demande tendant à l'annulation de l'avis des sommes à payer du 20 juin 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame UHLMANN Natacha	SCP BOERNER (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LE TAILLAN MÉDOC	Maître SCAILLIEREZ Alizée (Cour)

tenue sous la présidence de Madame la présidente CABANNE, assisté(e)
de Madame WOHLSCHLEGEL et Monsieur PINTURAUULT, Conseillers
En présence de Monsieur FREZET, Rapporteur public
Madame PRADAL, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2201610 RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURAUULT

Titre de l'affaire Demandent l'annulation de l'arrêté de la préfète de la Gironde du 1er octobre 2021 déclarant cessible déclarant cessible, en vue de l'expropriation demandée par la DREAL Nouvelle Aquitaine les terrains nécessaires au projet d'aménagement de la RN21, section La Croix Blanche – Monbalen, ensemble la décision implicite de rejet de leur recours gracieux, et la condamnation de l'Etat à leur verser la somme de 3 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame HAAGE Jean-François et Catherine	Maître PLATEL Pauline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE	

03) DOSSIER N° 2202913 RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURAUULT

Titre de l'affaire Demande tendant à l'annulation de l'arrêté N° PC 033 318 21 Z1183 du 30 novembre 2021 par lequel le maire de la commune de Pessac a délivré un permis de construire pour la démolition d'une annexe et la construction d'un garage sur un terrain situé 26 b rue Anatole France.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame PORTE Annabel	Maître DELCHAMBRE Maxence (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PESSAC Monsieur BENTEJAC Philippe	ADALTYS AVOCATS Monsieur BENTEJAC Philippe

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2203552 RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURALT

Titre de l'affaire Demande la condamnation à verser la somme de 129 488 euros en réparation du préjudice subi.

Nom des parties

Demandeur Monsieur NIETO PAUL

Défendeur COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA
GIRONDE

Représentants des parties

Maître CLAVEL Sophie (Cour)

SELARL HMS ATLANTIQUE AVOCATS

05) DOSSIER N° 2205098 RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE

Titre de l'affaire Demande tendant à l'annulation de l'arrêté n0 DP 033 063 22 Z0010 du 1er mars 2022 par lequel le maire de la commune Bordeaux ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de M. et Mme Strina pour la surélévation arrière rénovation et piscine sur un terrain situé 19 rue Saint Génès, parcelle cadastrée 63 DX 115.

Nom des parties

Demandeur Monsieur D'ARLOT DE SAINT-SAUT Thierry

Défendeur COMMUNE DE BORDEAUX

Monsieur STRINA François

Représentants des parties

SELARL AVITY (Cour)

Maître TANON LOPES Sandrine (Cour)

Maître CASTERA Pierre (Cour)

10 heures 30

06)

DOSSIER N° 2205358

RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE

Titre de l'affaire Demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 033 097 22 S0014 du 16 août 2022 par lequel le maire de Carcans a délivré un permis de construire en vue du changement d'affectation du garage en pièces habitables, modification de façade et construction d'un garage sur un terrain situé 57 boulevard du lac, parcelle cadastrée BK 141.

Nom des parties

Demandeur

Madame SPOLTORE Françoise

Défendeur

COMMUNE DE CARCANS

Monsieur DEHAYNIN Hervé

Représentants des parties

Maître LAPLAGNE ET BROUILLOU-LAPORTE Dominique

SELARL BOISSY AVOCATS

Maître MAGINOT Jean-Philippe (Cour)

Arrêté le 26/02/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Madame la présidente CABANNE, assisté(e)
de Madame WOHLSCHLEGEL et Monsieur PINTURAUULT, Conseillers
En présence de Monsieur FREZET, Rapporteur public
Madame PRADAL, Greffière

12 heures 00

01) DOSSIER N° 2400977 RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURAUULT

Titre de l'affaire Demande tendant à l'annulation de la décision implicite du préfet de la Gironde portant refus de séjour.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame OTIMA KALONI EGNINA Dieud Murphylia	Maître CHADOURNE Elodie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE	

02) DOSSIER N° 2407665 RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURAUULT

Titre de l'affaire Demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 août 2024 du préfet de la Gironde portant refus de séjour avec obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours avec pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame OTIMA KALONI EGNINA Dieud Murphylia	Maître CHADOURNE Elodie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE	

03) DOSSIER N° 2401722 RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURAUULT

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite de refus de renouvellement d'une carte de résident prise par la préfet de la Gironde.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	APONTE GONZALEZ William	Maître BORIES Cécile (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE	

12 heures 00

04)	DOSSIER N° 2402981	RAPPORTEUR: Monsieur Marc PINTURALT
Titre de l'affaire	Demande au tribunal l'annulation de l'arrêté du 29 décembre 2023 du préfet de la Gironde portant refus de renouvellement de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur DAHANI Abdelouahed	SELARL ULDRIF ASTIE (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE	
05)	DOSSIER N° 2404940	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 mars 2024 du préfet de la Gironde portant refus de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur MAMMERI Mourad	Maître BÂ Khady (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE	
06)	DOSSIER N° 2405005	RAPPORTEURE: Madame la présidente Cécile CABANNE
Titre de l'affaire	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 juillet 2024 du préfet de la Gironde portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame TABOU Micheline	Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE	

